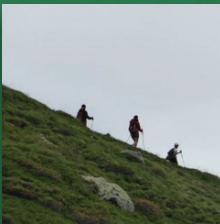




RAPPORT ANNUEL 2016 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017



Billet du président

(suite de mon récit paru dans le rapport annuel de l'an dernier).

... Deux ans plus tard je me retrouvais chaque weekend sous terre, pratiquant la spéléologie, et je commençais à m'intéresser non plus seulement aux simples visites, en somme comme touriste, mais à l'exploration, à la découverte de nouveaux passages. Mais je restais toujours un débutant et il n'était pas évident pour moi de découvrir de nouveaux passages. En escalade, ouvrir une nouvelle voie demande une technique spéciale et peu de gens ont la formation requise pour y parvenir. Mais la voie est visible, elle peut être étudiée soit d'en bas ou, de plus près, en faisant un rappel depuis en haut. Sous terre c'est différent: on doit bien comprendre la géologie et surtout l'hydrologie pour deviner où un passage aurait la possibilité d'exister. Mais il ne faut pas oublier qu'un passage est un ancien passage d'eau qui pourrait se révéler être une fissure infranchissable. Je n'avais pas cette connaissance et je me contentais de faire des sorties avec des spéléos chevronnés.

C'était un dur apprentissage. Quand on descend sous terre, en s'enfonçant dans des puits à l'époque sur des échelles en aluminium, se faufilant dans des passages étroits, suivant des traversées exposées, on ne peut pas dire à ses compagnons qu'on est fatigué, qu'on veut faire demi-tour. Il est trop dangereux de sortir tout seul et on fait partie d'une équipe qui doit transporter pas mal de matériel nécessaire même pour visiter une grotte connue. Manifester une fois une telle attitude et on se retrouve exclus.

Comme membre d'un groupe de spéléologie de l'université j'ai pu m'entraîner avec les meilleurs et, après une année déjà, j'étais invité à participer à des sorties privées d'une catégorie plus élevée. Je commençais à vraiment comprendre la science de la spéléologie.

A l'époque et grâce au développement de l'équipement: néoprène au lieu des vêtements traditionnels, échelles en alu au lieu des échelles de corde, nous étions capables de pénétrer plus loin dans les grottes et en 1967 ma première sortie d'exploration fut la grotte de Swinsto avec l'intention de suivre le Carrot Passage aussi loin que possible. Jeune et enthousiaste je ne posais pas de questions. Carrot Passage est joli au début, avec une hauteur de 1m30 et un ruisseau clair qui coule sur un lit de calcite blanche. Mais après une dizaine de minutes nous sommes arrivés à une jonction et avons pris le passage de gauche dont la hauteur a très vite diminué pour s'établir à 30cm, toujours avec le ruisseau mais la calcite s'est trouvée remplacée par des cailloux qui déchiraient les vêtements. Il m'a semblé que nous restions des heures dans ce « paradis ». A la fin notre chef nous a annoncé que la configuration bloquait toute progression et nous sommes ressortis en rampant en arrière. Epuisé et démotivé en me demandant comment je trouverais les forces pour remonter les 200 mètres d'échelles, je fus saisi d'horreur lorsque notre chef a indiqué qu'il voulait explorer un autre passage pour voir si un autre groupe avait pu passer ce jour-là. Je le suivis..... comment faire autrement. Un passage facile puis un demi siphon et de nouveau à quatre pattes, et puis ... la lumière du jour. L'autre groupe avait creusé 2 ou 3 heures auparavant une nouvelle sortie de la grotte. Quel bonheur.

Quelques semaines plus tard notre chef m'a invité à faire des explorations dans la grotte de Mossdale, réputée la plus difficile d'Angleterre. Je me suis présenté au stamm mais il n'était pas là et j'ai accepté de participer à une autre sortie.

Le matin du 24 juin 1967, en sortant de Black Shiver Pot après 20 heures bloqués par une inondation, nous avons appris que le plus grand sauvetage souterrain était en train de se dérouler à Mossdale Caverns et mes parents, qui ne savaient pas que j'avais participé à une autre course, croyaient que j'étais là-bas...(la suite dans le prochain rapport annuel).

Paul Everett
Président

Table des matières

Billet du président	1
Table des matières	2
Ordre du jour de l'assemblée générale du 21 mai 2016	3
Rapport du président	4-5
Rapport technique	6-8
Rapport de la coordinatrice des courses	9-10
Rapport financier	11-12
Comptes 2016	13
Rapport des vérificateurs des comptes	14-16
Procès-verbal de l'assemblée générale 2016	17-21
Statuts	22-24



Courriel : info@geneverando.ch

Site internet : www.geneverando.ch

Adresse postale : GenèveRando, 1200 Genève

© Reproduction même partielle interdite
sans l'accord de GenèveRando

Impression : Imprimerie d'Aubonne

44^e assemblée générale de GenèveRando Samedi 13 mai 2016 à 10h15

Aux Vieux-Grenadiers, rue de Carouge 92 1205 Genève

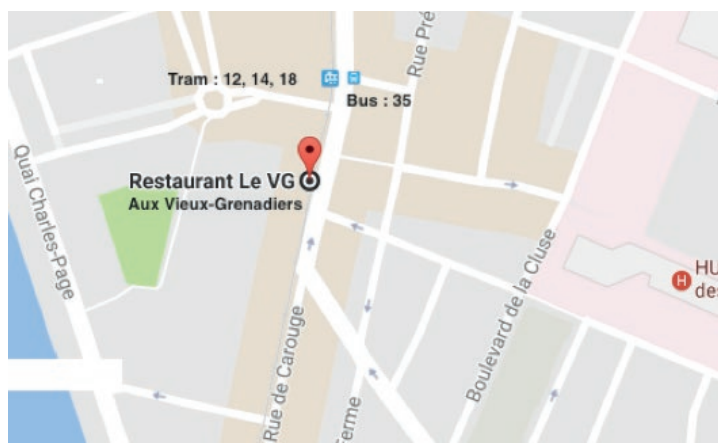
Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2015
3. Rapport du président
4. Rapport technique
5. Rapport de la coordinatrice des courses
6. Rapport financier
7. Comptes 2015
8. Rapport des vérificateurs des comptes
9. Discussion sur ces rapports et décharge au comité et à la trésorière
10. Elections comité et vérificateurs des comptes
11. Fixation de la cotisation 2017
12. Propositions individuelles
(selon l'article 14 des statuts, elles doivent parvenir à la présidence au moins 15 jours avant l'assemblée)

Accès par transports publics :

Arrêt: Les Augustins

Tram : 12-14- 18 – Bus 35



Rapport du président pour l'année 2016

Notre comité se compose de moi-même, Paul Everett, président, Christiane Line-mann, vice-présidente et puis de Margrit Gugelmann, Claude Guignard, Germaine Gusthiot, Lucy Hebler et Stéphanie Portal. François Niggli, chef technique et Luc Deley, du DGAN (Direction générale de l'agriculture et de la nature) ont participé aux séances du comité comme invités. Germaine Gusthiot a donné sa démission au 31 décembre 2016 de son activité de trésorière après trois années de mandat. Elle a accepté de rester encore au comité pendant quelques mois. Nous la remercions de ses services, très appréciés. Stéphanie a repris l'activité de Germaine ad interim pour quelques mois.

Le comité, par l'intermédiaire de ses membres, est régulièrement en contact avec l'association faîtière suisse dans le domaine de la randonnée, Suisse Rando. Il a été présent lors de la conférence des présidents cantonaux. GenèveRando s'est également rendue aux assemblées générales de Vaud Rando, Valrando, Neuchâtel Rando, Jura Rando et Fribourg Rando. Le comité s'est réuni lors de 7 séances en 2016.

Nous sommes maintenant activement à la recherche de candidats pour reprendre aussi rapidement que possible le poste de trésorier et le poste de webmaster. Sigrid Melanchton nous a en effet quitté à fin 2016, comme elle l'avait annoncé. Mais provisoirement elle continue de s'occuper de notre site internet en attendant le nouveau site et, aussi, un remplaçant.

GenèveRando a été présente à la manifestation «Genève sans ma voiture». Elle y a suscité beaucoup d'intérêt mais il nous est difficile de savoir si notre présence nous a apporté de nouveaux membres.

Randonnées

Comme l'année précédente nous vous avons proposé en 2016 un programme varié qui comportait 68 courses et séjours auquel nous avons rajouté pendant l'année 7 courses supplémentaires dont 5 de 1 ou 2 étoiles. Globalement nous avons proposé 9 courses à 1 étoile, deux courses à 1 et 2 étoiles et 21 courses à 2 étoiles. Il n'y avait donc pas que des courses « difficiles ». Nous avons cependant besoin de davantage de chefs de course prêts à offrir des courses de 1 et 2 étoiles.

Finances

Les cotisations que vous payez servent à couvrir les dépenses courantes de l'association. Nous recevons en plus, chaque année, de Suisse Rando un montant destiné à la promotion de la randonnée, au sens large du terme. Il va cependant se réduire d'un peu plus de 10 % suite à un nouveau mode de calcul qui favorisera davantage les associations cantonales qui ont à charge plus de sentiers. Ces dernières années les montants que nous avons reçus ont cependant régulièrement augmenté et, si cette tendance

continue, nous retrouverons les montants actuels dans un proche futur.

Site internet

Nous vous avons annoncé, lors de notre dernière assemblée générale, la mise en ligne d'un nouveau site. Malheureusement, cela n'a pas pu se réaliser comme prévu mais nous gardons bon espoir d'y arriver très prochainement.

Domaine technique

La période d'essai de François, chef technique, a pris fin et tant GenèveRando que le DGAN sont très satisfaites. Son activité va donc se poursuivre. Ses relations avec les baliseurs sont bonnes et ces derniers continuent de s'occuper du réseau pédestre conformément aux normes établies par Suisse Rando.

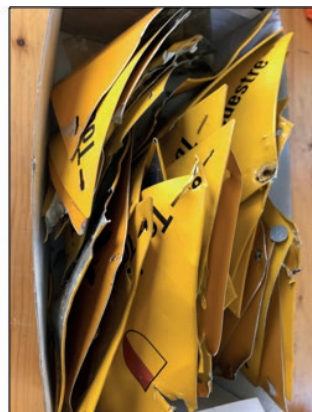
Effectif des membres

Malgré nos efforts l'effectif de nos membres a de la peine à se développer. Ce n'est qu'en milieu d'année que nous pouvons le connaître avec une certaine précision. En 2016 nous avons encaissé les cotisations de 496 membres individuels et 27 couples (2 membres), soit de 550 membres, plus celles de 22 collectivités (communes).

Paul Everett
Président

Rapport technique 2016

Durant l'année écoulée, plusieurs centaines de problèmes ou d'améliorations nécessaires ont été identifiés, annoncés et traités par l'équipe de la section technique grâce à l'admirable travail des baliseurs et surveillant(e)s bénévoles. À ce titre, j'aimerais chaleureusement remercier Paul Everett, Agnès Minder, Valérie Mitchell, Daniel Sandoz et Zora Tariket pour leur important travail. À noter que plusieurs nouveaux venus viendront renforcer l'équipe et compenser le départ en fin d'année 2016 d'Agnès Minder.



Une partie des nombreux indicateurs endommagés et losanges métalliques remplacés durant l'année.

La section technique de GenèveRando devrait par ailleurs bientôt se voir dotée d'une application smartphone dédiée à l'annonce de dégâts dans le cadre de sa surveillance, pour un réseau de chemins de randonnée encore plus attractif et sûr.

C'est afin de réaliser ces objectifs de qualité que plusieurs travaux de réfection d'escaliers et de chemins ont été effectués ces derniers mois, en collaboration avec l'État de Genève et les communes notamment. Ces travaux ont été effectués dans le cadre du nouveau partenariat entre le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et GenèveRando, élargissant considérablement le champ d'action de l'association. Cette riche et fructueuse collaboration a par ailleurs débouché sur de nombreux projets qui dépassent la surveillance et l'entretien de la signalisation, dont l'association était jusqu'alors chargée.

Toujours dans la thématique des travaux, il convient en particulier de saluer la très attendue réouverture par l'État de Genève de la passerelle des Fourches, située à l'embouchure du Nant du même nom dans la Laire, à la frontière entre Soral et Avusy. Celle-ci a entièrement été reconstruite en chêne genevois et sera réouverte au public à la mi-mars 2017. Notons également le remplacement en cours des passerelles du vallon de la Roulavaz. Les travaux d'inspection, de réfection ou de remplacement se poursuivront en 2017.



Du point de vue de la signalisation, la pose au printemps de plusieurs dizaines de poteaux métalliques équipés de panneaux indicateurs viendra améliorer la clarté du balisage du réseau, déjà fortement renforcée grâce au travail considérable des baliseurs au niveau de la signalisation intermédiaire (confirmations et rappels

Enfin, l'année 2017 devrait voir l'adoption par le Conseil d'État de la révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre du canton de Genève. Cette planification, fruit d'un important travail de collaboration entre experts, l'État de Genève, GenèveRando et les communes permettra au réseau de gagner en attractivité et en sécurité grâce à 58 propositions d'amélioration. Ces mesures apportent en outre un gain substantiel par rapport à la proportion de chemins munis d'un revêtement naturel, par rapport aux chemins munis d'un revêtement dur. Hormis ces mesures, la révision du plan directeur pose les lignes directrices des dix prochaines années, en termes d'itinéraires, de chemins proches de la randonnée pédestre ou encore en matière de promotion.

Un réseau genevois en constante amélioration donc et qui, dans un contexte d'urbanisation et de demande récréationnelle de plein-air en hausse constante, doit absolument être valorisé. Fort de ce constat, plusieurs initiatives visant à réaliser cet objectif ont été lancées durant cette année par l'État de Genève, en collaboration étroite avec GenèveRando. Sans entrer dans le détail de ces manifestations à venir en 2017, mentionnons la « journée cantonale de la randonnée » le 8 juillet, le « Rallye Gourmand » les 19 et 20 août ainsi que la « journée sans ma voiture » le 1er octobre.

Une journée sans voiture organisée par le DETA et à laquelle GenèveRando a déjà participé le 25 septembre dernier. À cette occasion, les quais qui bordent la rade ainsi que le pont du Mont-Blanc ont été libérés du trafic motorisé ; des espaces rendus à un public très nombreux - 25'000 personnes - venu profiter des animations proposées par les associations œuvrant pour la mobilité douce. Cette action a permis à GenèveRando de rencontrer un nouveau public et de présenter ses activités et son engagement en faveur de la randonnée au plus grand nombre.



Derniers points qu'il convient de mentionner : une nouvelle table panoramique offerte par GenèveRando sera installée à Avully dans le cadre de la balade viticole. À noter également la publication de propositions de randonnées sur le réseau genevois via la page Facebook GE-environnement. Celles-ci continueront d'être publiées en 2017 et seront par ailleurs reprises sur notre nouveau site internet, actuellement en préparation.

François Niggli
*Responsable
de la section technique*

Rapport de la coordinatrice des courses

En 2016 vous avez été 1241 à participer aux randonnées, week-ends et séjours organisés par nos responsables et adjoints de course, fréquentation en baisse par rapport à 2015 où vous avez été 1361.

8 courses furent annulées en raison d'une météo capricieuse et 1 pour manque de participants. C'est malheureusement Grégoire qui en a fait les frais avec sa sortie en e-bike au Sapel.

	nbre de courses	*	fréquence moyenne	**	fréquence moyenne	***	fréquence moyenne	****	fréquence moyenne	Nbre randonneurs
2012	44	6	42	14	31	18	28	6	9	1206
2013	54	10	46	20	14	18	18	6	9	1374
2014	57	10	36	14	32	28	16	5	15	1352
2015	61	10	36	12	23	31	16	8	7	1361
2016	75	11	20	21	16	29	15	14	13	1241

A la lecture du tableau, on constate, que malgré un nombre de plus en plus élevé de randonnées, la participation globale des membres ne suit pas la même progression, mais c'est plutôt le contraire. Ce n'est pas encore catastrophique mais il faudra trouver une solution, et ce n'est certainement pas en continuant à augmenter l'offre mais plutôt à la répartir de manière différente. Il faut garder en mémoire que les 4 étoiles ne sont pas à la portée de tous nos membres, alors n'oublions surtout pas l'importance des sorties accessibles au plus grand nombre.

Les sorties hivernales sont très appréciées par nos marcheurs qui n'hésitent pas à affronter le froid, et parfois même la neige et le vent pour profiter d'une belle journée en plein air. Malgré de nombreuses annulations et quelques parcours modifiés vous avez été 155 à prendre vos raquettes.

Cinq séjours étaient proposés, tout d'abord le traditionnel mini-séjour raquettes de JeanPhilippe et Astrid qui ont emmené 18 personnes à la Lenk pour cette 5ème édition. En mai c'est Pierre Lehmann qui est parti dans les Alpes du Sud. En juillet, c'est au tour de Walter qui a choisi la Chartreuse. Puis c'est le sentier des 4 sources que proposent JeanPhilippe et Astrid, et enfin pour le dernier séjour, automne au Lac Majeur (TI), après avoir randonné hors des sentiers touristiques, tous les participants ont pu apprécier les apéros sur la promenade au bord du lac.

Deux week-end **, le premier sur le chemin du Vignoble en Valais avec Stéphanie et Arlette, et le deuxième à Soleure, avec visite guidée de la ville avec Christiane et Catherine.

Un week-end *** aux bains d'Ovronnaz en passant par la passerelle à Farinet.

Six week-ends ****, dispersés dans plusieurs régions assez éloignées en temps de trajet. Cette solution de partir 2 jours permet de bénéficier pleinement de la journée sans le stress du retour et de profiter de bons moments de convivialité.

Et pour terminer, quelques randonnées d'un jour.

En avril, 12 personnes suivent Jean-Marie pour une sortie nocturne avec repas à la clé. C'est en mai que Agnès et Catherine emmènent 45 randonneurs pour une féerie printanière sur le Léman avec un parcours modifié en raison des pluies de la semaine précédente.

Pas de chance pour la nuit de la randonnée en juin, qui pour des raisons de météo capricieuse, s'est transformée en rando parapluie au clair lune, mais toujours avec bonne humeur.

En juillet nous randonnons avec Fribourg Rando sur le chemin de Compostelle, une magnifique journée qui se termine avec le verre de l'amitié offert par nos hôtes. Avec la randonnée de Noël c'est la fin de l'année qui se profile.

Rien de tout cela ne serait possible sans les responsables et adjoints de course qui vous proposent, chaque année de nouveaux endroits à découvrir. Un grand bravo à eux! C'est avec regret que nous avons pris note de la démission de Marianne Jaggi, Agnès Minder, Catherine Perotin et Yvonne Trabichet. Nous profitons de cette occasion pour les remercier une dernière fois pour toutes les belles randonnées organisées par leur soin ainsi que pour les bons moments passés en leur compagnie.

Nous souhaitons la bienvenue à 3 nouvelles adjointes: Raphaèle Gygi, Anne-Marie Massière et Virginie Noël et à un nouvel adjoint Mojtaba Mashayekh.

Avant de terminer, j'aimerais lancer un appel à vous tous, afin de continuer à vous offrir un programme varié, nous avons besoin de vous pour mener des randonnées ou alors pour seconder le chef de course. Je suis sûre que vous connaissez des endroits que vous avez envie de partager, alors n'hésitez pas, rejoignez-nous, nous vous attendons avec impatience!

Christiane Linemann
Coordinatrice des courses

Rapport financier relatif à l'année 2016

L'an dernier nous pensions que le résultat de 2016 serait meilleur que celui de 2015. C'est le cas mais, malgré tout, l'année 2016 s'est terminée avec une perte de CHF 3'601 contre CHF 8'849 l'année précédente.

Contrairement à l'an dernier, cette année n'a enregistré aucun élément exceptionnel, ni en recette et ni en dépense. Et la modeste amélioration du résultat n'est que la somme de petites différences. Tout d'abord une petite augmentation du nombre de nos membres a produit des recettes de cotisations supplémentaires de CHF 755, portant le total encaissé à CHF 21'715. C'est peu et malheureusement insuffisant pour couvrir les charges de l'association, pourtant très réduites. Et c'est pratiquement la seule source de revenus de GenèveRando.

La principale activité de l'association, les séjours et les randonnées, vise à offrir aux membres des prestations intéressantes, susceptibles de satisfaire le plus grand nombre. En 2016 elle a globalement couvert ses coûts directs tout en laissant même un petit profit de CHF 2'065. Mais le but est atteint: cette activité couvre ses charges. Il faut souligner que tous les chefs de randonnée et leurs adjoints se mettent à disposition tout à fait bénévolement pour vous organiser plus de 70 courses et séjours. C'est remarquable et nous les remercions vivement.

Le balisage, autre activité de GenèveRando, qui travaille sous mandat de l'Etat de Genève, n'a directement coûté à notre association que CHF 1'993. Mais il faut tenir compte que les indemnités reçues et la part des charges portée au Fonds Suisse Rando, ont pratiquement couvert le coût total de CHF 55'693. En 2016, le balisage a porté, en plus de l'entretien et de l'amélioration des indications de randonnées, sur la remise en état, avec l'aide du canton, de diverses infrastructures des chemins de randonnée, sous la direction de notre chef technique très efficace, François Niggli, pour la première fois en place une année entière et qui ne ménage pas sa peine. Cette activité va se poursuivre en 2017 et nous l'espérons sur des bases aussi favorables.

Et, en dehors des frais de fonctionnement, globalement sans changement notable par rapport à l'année précédente, GenèveRando prend encore en charge le coût non couvert par les participants du repas qui suit l'assemblée générale ainsi que celui de fin d'année, pour CHF 5'868, à peine plus que l'an dernier.

GenèveRando participe au bénéfice d'exploitation de Suisse Rando. En 2016, elle a reçu le montant appréciable de CHF 78'795. Mais pour l'association il ne s'agit pas d'une recette. Ce montant est intégralement porté au Fonds Suisse Rando qui, lui, prend en charge toute une série de dépenses notamment dans le domaine du balisage, du soutien et du développement de l'activité de randonnée et à caractère publicitaire, ceci

pour CHF 41'801, dont le détail vous est donné. Ce soutien soulage très fortement nos finances.

A son bilan, GenèveRando n'a pratiquement que de la trésorerie, pour un total de CHF 371'166. Ce montant comprend la fortune de l'association, qui se monte à CHF 57'520. Le solde de CHF 313'646 représente la contrepartie des deux Fonds, Suisse Rando et balisage, qui ne peuvent pas être utilisés à couvrir les charges courantes de l'association.

En 2016 nous avons travaillé pour la première année, pour la comptabilité financière, avec le nouveau logiciel mis à notre disposition par Suisse Rando. Le résultat est très satisfaisant. Ce logiciel, de conception moderne, permet une approche plus précise des divers éléments de produits et de charges. Sur le plan interne, le changement va s'opérer en 2017, avec l'introduction d'un nouveau logiciel pour la gestion des membres, également proposé par Suisse Rando.

Notre trésorière, Germaine Gusthiot, a exprimé le désir d'être déchargée de ses fonctions à fin 2016. Nous la voyons partir avec un vif regret tant elle a pu nous aider et, en 2016, largement contribuer à la mise en place de la nouvelle comptabilité. Nous lui souhaitons une heureuse retraite. Pour le moment, Germaine n'a pu être que provisoirement remplacée. Nous recherchons un ou une nouvelle titulaire.

Notre association, regroupée avec toutes les autres associations cantonales au sein de l'organisation faîtière Suisse Rando, Berne, très active dans le secteur de la randonnée en Suisse, constitue un acteur important dans le domaine de la randonnée à Genève. Nous souhaitons la développer. Nous comptons fortement sur votre soutien pour encore mieux la faire connaître.

Claude Guignard
Expert-comptable

Germaine Gusthiot
Trésorière

Bilan au 31 décembre 2016

	31.12.16	31.12.15
	CHF	CHF
Actifs		
PostFinance	318'441	306'049
Banque Cantonale de Genève	52'725	14'669
Banque Migros	0	38'148
Liquidités	371'166	358'866
Charges payées d'avance	400	0
Produits à recevoir	0	51
Actifs transitoires	400	51
<u>Total des actifs</u>	371'566	358'917
Passifs		
Créanciers	115	0
Charges à payer	182	3'032
Produits reçus d'avance	70	18'080
Engagements	367	21'112
Fonds Suisse Rando	283'679	246'685
Fonds balisage	30'000	30'000
Fonds	313'679	276'685
Total des engagements et des Fonds	314'046	297'797
Fortune de l'association :		
Etat au 1er janvier	61'121	69'970
Résultat déficitaire (-) de l'année	-3'601	-8'849
Etat au 31 décembre	57'520	61'121
<u>Total des passifs</u>	371'566	358'917

Compte de résultat de l'année 2016

	2016	2015
	CHF	CHF
Produits		
Cotisations des membres	21'715	20'960
Dons	0	468
Abonnements reçus pour le magazine "randonner.ch"	5'550	2'730
Participation au résultat d'exploitation de Suisse Rando	78'795	61'932
Etat de Genève : indemnités pour balisage	53'700	41'900
Produits des courses bénéficiaires	3'890	3'253
Encaissements séjours	75'008	88'513
Recettes manifestations	5'237	4'978
Produits financiers	3	32
Prélèvement du Fonds Suisse Rando	41'801	25'972
	285'699	250'738
<u>Total des produits</u>	285'699	250'738
Charges		
Abonnements payés pour le magazine "randonner.ch"	6'030	3'030
Dépenses pour mandats publics	55'693	21'379
Charges des courses déficitaires	2'619	11'663
Dépenses séjours	74'214	83'265
Dépenses coordination randonnées	5'623	3'593
Dépenses manifestations	11'105	11'030
Dépenses d'information	2'998	3'354
Cotisation Suisse Rando	4'293	4'149
Frais généraux du comité	2'355	2'525
Charges administratives	1'115	1'154
Frais postaux et bancaires	2'659	2'541
Dépenses à charge du Fonds Suisse Rando	41'801	25'972
Dotations du Fonds Suisse Rando	78'795	61'932
Dotations du Fonds balisage	0	24'000
	289'300	259'587
<u>Total des charges</u>	289'300	259'587
Résultat déficitaire (-) de l'année	-3'601	-8'849
	285'699	250'738

Mouvement du Fonds Suisse Rando en 2016

Solde au 31 décembre 2015		246'684.96
Versement de Suisse Rando		78'795.40
Total		325'480.36
 Utilisation :		
<u>Dates</u>		
Divers	Honoraires chef technique balisage	26'300.00
31.12.16	Frais d'impression du programme annuel	4'918.00
Divers	Coût partiel de la nouvelle table d'orientation d'Avusy (non terminée)	2'848.18
26.04.16	Diaporama TPG	2'052.00
Divers	Cours et stages de formation (logiciels Alabus et CMS, ESA)	1'797.80
22.04.16	Frais d'impression du rapport annuel	1'695.00
04.05.16	Conception du rapport annuel	790.00
04.05 et 21.11	Honoraires support informatique	800.00
28.12.16	Dépliants "Randonner à Genève"	296.80
Divers	Déplacements du président à des manifestations officielles	189.85
22.04	Disque dur externe	113.40
		-41'801.03
Solde au 31 décembre 2016		283'679.33

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

de

GenèveRando

pour l'année 2016

Chères amies, chers amis de GenèveRando,

Conformément au mandat que vous nous avez confié lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2016, nous avons vérifié le bilan et le compte de résultats de l'année 2016 de notre association.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au trésorier et au comité. Notre mission consiste, à l'aide de notre vérification, à exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

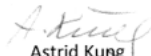
Nous avons contrôlé les comptes annuels en procédant à des examens par sondage et à des analyses. Nous avons pu nous assurer de la parfaite conformité de la comptabilité avec le bilan et le compte de résultats qui présentent correctement la situation de l'association. Tous les justificatifs des écritures ont été mis à notre disposition. Nous avons eu la possibilité de procéder à toutes les vérifications qu'il nous a paru nécessaire d'effectuer. Nous remercions vivement la trésorière, Germaine Gusthiot, ainsi que Claude Guignard, expert-comptable diplômé, pour la bonne tenue des comptes présentés.

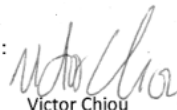
Les comptes de l'année 2016 se soldent par un excédent de charges de CHF 3'601. Il vous est proposé de porter ce résultat déficitaire en déduction de la fortune de l'association qui se réduit ainsi à CHF 57'520.

En conclusion de notre vérification nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la trésorière.

Lancy, le 28 février 2017

Les vérificateurs :


Astrid Kung
1^{er} vérificateur


Victor Chiou
2^{ème} vérificateur

Procès-verbal de la 43ème assemblée générale de GenèveRando

tenue le samedi 21 mai 2016

à la salle de l'école d'Avanchets-Salève, Vernier

Paul Everett, président, ouvre l'assemblée à 10h. Il désigne Christiane Linemann, qui accepte, pour tenir le procès-verbal.

Il constate tout d'abord que l'assemblée a été convoquée dans les délais prévus par l'art.12 des statuts. Cette convocation portait l'ordre du jour de la séance. Cette dernière est donc valablement constituée et peut délibérer sur tous les objets qui sont de sa compétence.

Puis le président salue les invités: Mme et MM. Bernard Hinderling de Suisse Rando, Louis Willemin, vice-président de Jura Rando, Fabienne Vermot-des-Roches, caissière de Jura Rando, Bernard Matthey-Doret et Claude Quartier de Vaud Rando, Nicolas Sansonnens de l'AFRP, Luc Deley et Patrick Flouvy du DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Genève). Il relève la présence de nos membres d'honneur, Madame Nadia Constantinidi et Monsieur Jean-Claude Cima. Il continue en nommant tous les responsables et adjoints de course ainsi que les baliseurs et enfin salue tous les membres présents.

Paul excuse Monsieur Christophe Schulé, ancien président et membre d'honneur, qui se trouve en Inde avec son épouse et lit un petit mot envoyé par Madame Jacqueline Santini. Il note également qu'aucune commune n'est présente aujourd'hui. Il salue encore et remercie les membres du comité pour leur soutien et leur dévouement, à savoir, sans se citer bien sûr, Christiane Linemann, vice-présidente et responsable des randonnées, et puis dans l'ordre alphabétique: Margrit Gugelmann, Germaine Gusthiot, trésorière, Lucy Hebler, Sigrid Melanchton, webmaître (excusée ce jour) et Stéphanie Portal. Ont également siégé au comité sans encore être formellement élus: Claude Guignard et Maryvonne Partouche. Finalement il termine cette introduction en demandant à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en souvenir de nos membres disparus durant l'année 2015.

Puis il passe à l'ordre du jour que chacun a reçu avec la convocation. Cet ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

1. Désignation des scrutateurs

Paul désigne comme scrutateurs Jean-Claude Cima et Jean-Philippe Mollard, qui acceptent.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2015

Les participants ont trouvé ce procès-verbal dans le rapport annuel 2015 avec la convocation à l'assemblée générale. Il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée et ce document est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président

En complément de son rapport Paul revient sur les courses qu'il organise en semaine et à la dernière minute. Il n'est pas encore sûr de les continuer vu le manque d'intérêt, les participants étant très peu nombreux. Il se donne encore une chance en 2017 et prévoit d'aller dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et même Valais, si la météo le permet.

Il relève que :

- le comité s'est réuni 7 fois en 2015 ;
- GenèveRando a organisé en novembre 2015 la conférence des présidents et chefs techniques romands au MEG, à Genève ;
- Christiane Linemann et lui-même ont représenté GenèveRando aux assemblées générales de diverses autres sections cantonales ainsi que lors des 2 assemblées des présidents à Berne.

Il demande à tous les membres d'ouvrir très régulièrement la « newsletter » envoyée par internet, qui donne des informations sur les randonnées et les changements éventuels, ainsi que sur divers sujets actuels, même s'il admet ne pas toujours le faire lui-même...

Il parle en quelques mots de Genève Montagne, association en voie de constitution à Genève avec pour but de réunir les entités qui se consacrent à la montagne et à la marche. GenèveRando soutient cette association.

Jean-Claude Cima demande quel est l'effectif actuel des membres de GenèveRando. Germaine Gusthiot lui répond en donnant une fourchette entre 530 et 540 membres. Une soixantaine ont démissionné mais on attend des admissions, dont 30 ont déjà eu lieu, à l'issue des randonnées. Jean-Claude Cima remercie et demande que ces informations figurent dans le prochain rapport annuel.

4. Rapport technique

Paul passe la parole à François Niggli, responsable technique mandaté par GenèveRando pour s'occuper du balisage.

François se présente tout d'abord brièvement, soulignant qu'il est amoureux de la nature et qu'il est ravi de sa collaboration avec GenèveRando. Cette dernière a débuté le 1er septembre 2015 dans le cadre de la nouvelle convention avec l'Etat de Genève. François explique que le travail sur les sentiers de randonnée se répartit entre l'Etat de Genève, dont les équipes réalisent les projets qui lui sont soumis, et les bénévoles de GenèveRando qui s'occupent de l'entretien léger et plus particulièrement du balisage, tant de la pose que de l'entretien. Pour faciliter la gestion de ce travail, il a mis au point sur un nouveau site internet, et le décrit, un système de fiches qui permettront aux baliseurs de signaler plus facilement les interventions nécessaires: des cartes et des fiches d'annonces se trouvent déjà sur ce site. 200 problèmes ont été annoncés en 2015 qui ont demandé 150 interventions. Il salue le courage des baliseurs qui doivent se mettre à niveau avec ce nouveau matériel et profite de l'occasion pour les remercier de leur précieuse collaboration. Il présente ensuite des « slides » qui montrent les travaux réalisés pour l'aménagement du sentier du Rhône. Il remercie le comité et les baliseurs de leur accueil, ainsi que Jean-Claude Cima, ancien chef technique, pour le travail méticuleux accompli pendant son mandat. Il déclare avoir du plaisir à travailler avec les baliseurs

mais il faudra renforcer l'équipe : 2 personnes pour le contrôle et 2 pour les petites interventions sur le terrain. Il lance un appel aux membres intéressés.

Après avoir parlé des réalisations de l'année 2014 , il relève encore que GenèveRando participe à l'édition de « Campagnon », dépliant qui donne entre autres des informations détaillées sur les sentiers du canton de Genève.

En 2017 il s'agira de poursuivre la formation de l'équipe et de réaliser si possible les projets en cours comme les passerelles à la Bâtie, au bois de Châtillon ainsi que les escaliers à Vessy. Il donnera un appui technique à l'Etat pour la poursuite de la révision du plan directeur.

Paul demande à l'assistance s'il y a des questions. Jean-Claude Cima pose diverses questions et formule diverses remarques, notamment :

- que devient le plan directeur, commencé en 2012 et malgré tout toujours rien en vue pour 2016 ?
- chemins en dur et chemins goudronnés: il lui semble que le nombre de ces derniers ne diminue pas, au contraire. Il rappelle que Christophe Schulé et lui-même avaient envoyé il y a quelques années une liste de 20 chemins bitumés à renaturaliser et constate qu'il ne s'est rien passé ;
- le sentier du Rhône est normalement interdit aux cycles et VTT, ce qui ne les empêche pas d'y passer ; on y voit même des cavaliers, voire des engins de moto-cross. Personne n'intervient.

Une discussion s'engage au cours de laquelle il est suggéré soit de mettre des chicanes soit alors tout simplement d'enlever la signalisation. Paul relève que dans la forêt les cyclistes sont interdits et seuls 4 % des piétons sont perturbés. Quant aux engins de moto-cross, il faut noter le No des plaques d'immatriculation ; ils n'ont rien à faire sur les chemins de randonnée.

François demande à Jean-Claude Cima de ne pas hésiter à formuler ses constatations et demandes par courriel.

Luc Deley, du DETA, prend la parole. Il informe d'abord que, depuis courant mai dernier, son service, inclus dans le DETA, s'appelle plus précisément DGAN (Direction générale de l'agriculture et de la nature). En tant que responsable il s'y occupe des activités de plein air et pédestres. Il participe avec bonheur aux séances du comité de GenèveRando comme invité et remercie ses membres de leur accueil. Il rappelle que les sentiers pédestres genevois se trouvent en majorité dans les parties agricoles du canton. Il dit se réjouir du nouveau contrat entre l'Etat et GenèveRando et de cette nouvelle collaboration. Il permet d'augmenter le travail et la surveillance ainsi que les réalisations. S'agissant de la renaturalisation (ou du dégrapage) des chemins il annonce que Genève est le canton qui en a dégrapé le plus, notamment le long de l'Aire et de la Seymaz. Mais c'est parfois difficile et des solutions sont recherchées. En tout cas tout est entrepris pour préserver les chemins naturels.

En ce qui concerne la révision du plan directeur, seules deux personnes s'en occupent, ce qui explique sa lenteur. Il compte beaucoup sur le soutien et l'appui de GenèveRando. Toutes les informations arrivent chez cette dernière sont ensuite transmises à l'Etat.

5. Rapport de la coordinatrice des courses

Christiane salue l'assemblée et fait reposer son intervention, en complément de ses propos dans le rapport annuel 2015, sur la naissance des premiers guides de voyage pour la terminer par des remerciements à tous les responsables et adjoints de randonnées avec une pensée particulière à Steve Pallay qui a annoncé qu'il se retirait de sa fonction. Elle le remercie pour toutes les courses et séjours organisés.

6. Rapport financier

Claude Guignard explique tout d'abord que c'est le passage à un nouveau système comptable qui l'a amené à s'occuper des finances de GenèveRando. Il ne remplace pas Germaine, qui reste trésorière mais il lui apporte son soutien pour les questions strictement financières. Il la félicite vivement de l'excellence de son travail et la remercie de l'aide qu'elle lui a apportée et lui apporte encore.

Il a organisé la mise en place du nouveau logiciel comptable, mis à disposition par Suisse Rando. Ce logiciel demande un temps d'adaptation mais semble, pour le moment, donner toute satisfaction.

Il revient brièvement sur le rapport financier reproduit dans le rapport annuel 2015 et explique encore la perte due aux Dimanches à Pied. Il a été mis fin à la collaboration avec cette organisation et l'année 2016 ne devrait pas voir se renouveler, de ce fait, une situation déficitaire.

7. Comptes 2015

Le bilan au 31 décembre 2015 et le compte de résultats de l'année 2015 sont donnés dans le rapport annuel 2015 avec, comme comparatifs, les chiffres de l'année 2014. Claude indique avoir apporté le plus grand soin aux chiffres présentés, notamment dans le compte de résultats, pour qu'une comparaison avec l'année 2014, qui avait connu quelques difficultés en matière comptable, soit vraiment représentative. Il n'y a que très peu de modifications notables. La perte due aux Dimanches à Pied est comprise dans le poste « Charges des courses et séjours ». Les participations aux résultats de Suisse Rando, reçues chaque année, doivent être transférées à un Fonds, qui ne peut être utilisé que pour des dépenses bien spécifiques déterminées par Suisse Rando et dont le détail figure en annexe aux comptes 2015. Ce Fonds ne saurait en aucun cas servir à assurer les charges de fonctionnement courantes ou couvrir des pertes.

8. Rapport des vérificateurs des comptes

Victor Chiou, 1^{er} vérificateur, donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes, rapport qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis et d'en donner décharge à la trésorière.

9. Discussion sur ces rapports et décharge au comité et à la trésorière

Paul ouvre la discussion sur les divers rapports présentés. La parole n'est pas demandée. L'assemblée approuve alors sans opposition ces rapports. Puis, à l'unanimité elle donne décharge au comité de sa gestion durant l'année 2015 et à la trésorière pour les comptes 2015.

10. Elections comité et vérificateurs des comptes

Deux membres du comité sont arrivés à la fin de leur mandat de 3 ans. Il s'agit de Christiane Linemann et Sigrid Melancton. Elles acceptent une réélection et sont réélues à l'unanimité. Comme Sigrid quittera la Suisse vers la fin de l'année, son mandat ne va cependant durer que quelques mois. Pour la remplacer le comité a trouvé une candidate. Il s'agit de Maryvonne Partouche. Elle se présente brièvement et elle est élue à l'unanimité.

Christiane va poursuivre son activité de responsable des randonnées, personne ne souhaitant prendre sa place. Quant à Maryvonne, elle reprendra au départ de Sigrid la gestion de notre site internet.

Sigrid ne pouvant pas prendre part à l'assemblée Christiane lit une lettre de sa part par laquelle elle prend congé. Au nom du comité Paul la remercie des services rendus en gérant notre site internet de manière parfaite.

Au début de l'année 2016 Claude Guignard a été admis au sein du comité. Il doit maintenant être formellement élu pour 3 ans. L'assemblée accepte cette élection à l'unanimité. Claude Guignard sera plus particulièrement chargé des questions comptables et financières.

En ce qui concerne la vérification des comptes, Astrid Kung devient 1ère vérificatrice et Victor Chiou-Zheng passe 2ème vérificateur. Agnès Minder a signifié son désir de mettre fin à son mandat de 1ère suppléante. Elle est remplacée par Bernadette Lagger, jusqu'ici 2ème suppléante qui elle-même est remplacée par Irmgard Flörchinger, proposée 2ème suppléante. Ces diverses nominations sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée.

11. Fixation de la cotisation 2017

Paul propose à l'assemblée de reconduire pour 2017 les cotisations actuelles, à savoir

- membres individuels: CHF 35.-
- membres couples: CHF 60.-
- membres collectifs: CHF 125.-

L'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

12. Divers

Paul indique qu'aucune proposition individuelle au sens de l'art. 14 des statuts ne lui est parvenue dans le délai fixé. Par ailleurs il n'a pas été formulé de proposition en cours d'assemblée. Il n'y a donc pas lieu d'ouvrir la discussion.

François indique que le site que nous entretenons sur internet pour, notamment, la présentation et l'organisation des randonnées, va devoir être remplacé. Suisse Rando a développé un nouveau site qui sera mis à notre disposition et prochainement installé. François donne quelques indications. Il y aura des changements avec lesquels il faudra s'habituer. La date de mise en place n'est pas encore fixée exactement.

Un membre s'informe si l'impression du programme papier sera poursuivie. Paul lui répond que tel sera le cas.

La parole n'étant plus demandée Paul lève la séance à 12h30 en invitant chacun à se rendre sur la terrasse pour un apéritif bien mérité avant de passer à table.



STATUTS - GenèveRando

I. DENOMINATION

Art.1: GenèveRando, fondée le 15 février 1973 - est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est une section cantonale de Suisse Rando, anciennement Fédération suisse de tourisme pédestre.

II. SIEGE

Art. 2: GenèveRando a son siège à Genève.

III. BUT

Art. 3: GenèveRando a pour but:

- a) d'organiser des randonnées pédestres sous la forme d'excursions et de séjours;
- b) de contribuer au développement du réseau des chemins de randonnée pédestre et à son balisage;
- c) de collaborer avec l'État, ses services, les communes, l'office du tourisme, les sociétés de développement et les particuliers dans toute entreprise favorisant le tourisme pédestre;
- d) d'exécuter les tâches qui lui sont déléguées par l'État au sens de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR);
- e) de collaborer à l'édition de cartes et guides utiles aux randonneurs;
- f) de prendre toute initiative et d'entreprendre toute démarche dans l'intérêt des randonneurs;
- g) de soutenir les efforts visant à protéger la nature, en particulier les lieux propres à la randonnée pédestre.

IV. MEMBRES ET COTISATIONS

Art. 4: GenèveRando comprend des membres individuels, des membres collectifs et des membres d'honneur.

Art. 5: La qualité de membre individuel ou de membre collectif s'acquiert par le versement de la première cotisation. La qualité de donateur ou légataire ne donne pas droit à celle de membre.

Art. 6: L'assemblée générale nomme membre d'honneur toute personne qui a rendu des signalés services à GenèveRando. Les membres d'honneur sont exonérés du paiement des cotisations.

Art. 7: L'assemblée générale fixe le montant des cotisations; elles sont annuelles et payables au début de l'année.

Art. 8: Toute démission doit être remise par écrit, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

V. ORGANISATION

- Art. 9:** Les organes de GenèveRando sont l'assemblée générale des membres individuels et des délégués des membres collectifs;
- a) le comité;
 - b) les vérificateurs des comptes.

VI. ASSEMBLEE GENERALE

- Art. 10:** L'assemblée générale a lieu une fois par an, en principe au printemps.
- Art. 11:** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité ou à la demande du cinquième des membres, chaque membre collectif comptant pour deux membres.
- Art. 12:** La convocation se fait par avis individuel, vingt-et-un jours avant l'assemblée générale ; elle porte l'ordre du jour de la séance.
- Art. 13:** L'assemblée générale :
- a. nomme le président, les membres du comité et les vérificateurs des comptes, ainsi que, le cas échéant, les membres d'honneur;
 - b. se prononce sur le rapport annuel, sur les comptes et le budget ainsi que sur d'autres questions qui lui sont soumises par le comité ou par des membres;
 - c. fixe le montant des cotisations.
- Art. 14:** Les propositions des membres doivent être communiquées par écrit au président, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les propositions faites en cours d'assemblée et nécessitant une prise de position de celle-ci ne sont mises en discussion qu'avec l'accord des deux tiers des membres présents.
- Art. 15:** Les votes se font à la majorité des voix représentées à l'assemblée, à main levée, à moins que le bulletin secret ne soit demandé par le cinquième des membres présents. En cas d'égalité de voix, le président les départage. Chaque membre collectif a droit à deux voix.

VII. COMITE

- Art. 16:** Le comité se compose du président et d'au moins six membres. Ils sont élus pour trois ans et sont rééligibles trois fois consécutivement.
- Art. 17:** Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent pas excéder ceux versés pour des commissions officielles de l'Etat.
- Art. 18:** Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.
- Art. 19:** Le comité se constitue lui-même. Il peut nommer des commissions pour des études et des travaux spéciaux.
- Art. 20:** Le comité assume les tâches qui incombent à l'association.
- Art. 21:** L'association est valablement engagée par la signature du président ou du vice-président et d'un autre membre du comité.
- Art 22:** Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voix consultative.
- Art. 23:** Les décisions du comité se prennent à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président les départage.

VIII. VERIFICATEURS DES COMPTES

Art. 24: La commission de vérification annuelle des comptes comprend deux vérificateurs, choisis hors comité, et deux suppléants. En règle générale chaque membre de la commission est nommé pour quatre ans et fonctionne comme suppléant pendant deux ans. La commission se renouvelle en principe d'un membre chaque année.

IX. FINANCES

Art. 25: Les ressources de l'association se composent :

- a) des cotisations des membres;
- b) de subventions;
- c) de legs et dons;
- d) des taxes d'organisation;
- e) de toute autre recette éventuelle.

X. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 26: L'année comptable correspond à l'année civile.

Art. 27: Les obligations de l'association ne sont garanties que par ses biens. Toute responsabilité des membres est exclue.

Art. 28: Le comité fixe les indemnités accordées aux personnes qui assument les tâches de l'association.

XI. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Art. 29: Une assemblée générale peut voter une modification des statuts qui doit avoir été portée à l'ordre du jour. Dans ce cas les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 30: La dissolution de l'association ne peut être décidée que par la majorité des trois quarts des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale doit être convoquée dans le délai d'un mois, la décision pourra être prise alors à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 31: En cas de dissolution de l'association, l'assemblée se prononce, sur proposition du comité, sur l'emploi de l'actif de l'association. Celui-ci sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art. 32: Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale du 21 avril 2012, en modification de ceux du 31 mars 2007. Ils entrent immédiatement en vigueur.

Paul Everett
Président



info@geneverando.ch
www.geneverando.ch